

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 97/05

ASA 17/009/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS PRISONNIÈRE D'OPINION PRÉSUMÉE

CHINE

LIU Yawen (f), pratiquante du Fa Lun Gong, 56 ans

Londres, le 22 avril 2005

Liu Yawen, membre du Fa Lun Gong, un mouvement spirituel interdit, aurait été arrêtée le 31 mars. Elle est actuellement détenue au secret dans le centre de détention du district de Xuanwu, à Pékin, où elle est interrogée, et risque d'être torturée ou soumise à d'autres formes de mauvais traitements. Amnesty International pense qu'il s'agit d'une prisonnière d'opinion : elle est détenue alors qu'elle n'aurait fait qu'exprimer pacifiquement ses convictions.

Liu Yawen a été appréhendée par la police après avoir été vue en train de distribuer des CD vidéo (VCD) du Fa Lun Gong à Pékin. Après son arrestation, des policiers auraient procédé à une perquisition à son domicile en quête d'autres documents portant sur ce mouvement.

Les policiers chargés de l'administration du centre de détention du district de Xuanwu auraient empêché des membres de la famille de Liu Yawen de lui rendre visite. On ignore si cette femme a été inculpée.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Considéré par les autorités comme une « organisation hérétique » et une « menace pour la stabilité sociale et politique », le mouvement spirituel du Fa Lun Gong a été interdit en Chine en juillet 1999. Depuis lors, des milliers de pratiquants auraient été emprisonnés, astreints à des périodes de « rééducation par le travail » ou internés de force dans des hôpitaux psychiatriques, où ils sont fortement exposés au risque d'être torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements, notamment s'ils refusent de renoncer à leurs convictions.

Selon des groupes du Fa Lun Gong basés à l'étranger, plus de 1 800 pratiquants de Chine sont morts en détention ou peu de temps après leur libération, essentiellement des suites de blessures résultant d'actes de torture et d'autres mauvais traitements reçus en détention. Amnesty International n'a pas été en mesure de vérifier ces chiffres, mais elle reste préoccupée par le recours systématique à la détention arbitraire, à la torture et à d'autres formes de sévices contre les pratiquants du Fa Lun Gong.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après** (en chinois, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé à l'idée que Liu Yawen ait été arrêtée arbitrairement alors qu'elle n'a fait qu'exprimer ses convictions sans recourir à la violence ;

– exhortez les autorités à libérer cette femme immédiatement et sans condition, à moins qu'elle ne soit inculpée d'une infraction dûment reconnue par la loi ;

– demandez-leur de garantir la sécurité de Liu Yawen et de veiller à ce qu'elle ne soit pas soumise à des actes de torture ou à d'autres formes de mauvais traitements pendant sa détention ;

– priez instamment les autorités de faire immédiatement le nécessaire pour qu'elle puisse être en contact avec ses proches, s'entretenir avec un avocat et bénéficier de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin en détention ;

– déclarez-vous préoccupé par le recours systématique à la détention arbitraire, à la torture et aux autres formes de mauvais traitements contre les pratiquants du Fa Lun Gong en Chine et demandez que les individus présumés responsables de tels sévices soient traduits en justice.



**APPELS À :**

**Premier ministre de la République populaire de Chine :**

WEN Jiabao Guojia Zongli  
The State Council  
9 Xihuangcheng Genbeijie  
Beijingshi 100032

République populaire de Chine

**Fax :** +86 10 6596 1109 / 2660 (via le ministère des Affaires étrangères)

**Courriers électroniques :** [webmaster@mfa.gov.cn](mailto:webmaster@mfa.gov.cn) (via le ministère des Affaires étrangères)

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

**Directeur du Bureau de la sécurité publique du district de**

**Xuanwu, municipalité de Pékin :**

1 Hutong  
Liangjiayuan  
Xuanwu Qu  
Beijingshi 100052

Beijingshi  
République populaire de Chine

**Formule d'appel :** *Dear Director*, / Monsieur le Directeur,

**Directeur du Bureau de la sécurité publique de Pékin :**

MA Zhenchuan Juzhang  
Beijingshi Gong'anju  
9 Qianmen Dongdajie  
Dongchengqu  
Beijingshi 100740

République populaire de Chine

**Formule d'appel :** *Dear Director*, / Monsieur le Directeur,

**COPIES À :**

**Maire de la ville de Pékin :**

WANG Qishan Shizhang  
Beijingshi Renmin Zhengfu  
2 Zhengyilu

Dongchengqu

Beijingshi 100744

République populaire de Chine

**Formule d'appel :** *Dear Mayor*, / Monsieur le Maire,

**aux représentants diplomatiques de la République populaire de Chine dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 3 JUIN 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.*

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*